

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

### **Réunion du vendredi 10 juillet 2021 à 9h00 au CACS**

Convocation en date du 01 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juillet, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PENTHIER Thierry, Maire, au Centre d'Animations Culturelles et Sportives.

#### **Présents :**

Mmes COLAZZO Ginette, DUBREUIL Marie-Claude, LETEVE Claudie, MARAIS Michelle et MICHEL Josiane  
Ms AUTIN Francis, JULIENNE Didier, LESICKI André, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain et VIALTAIX François,

**Pouvoirs :** CHATELIN Fatima pour COLAZZO Ginette  
HORMIERE Pierre pour VIALTAIX François  
PEROUX Angèle pour PENTHIER Thierry

Secrétaire de séance : MARAIS Michelle.

Assistée de : Anne-Bérangère MAAR, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire remercie son conseil d'être présent un samedi matin.

**9H10, arrivée de M. TINDILLERE.**

#### **2021-07-32 – Modification des statuts du Foyer des Coupances**

Monsieur le Maire explique que la résidence autonomie « Les Coupances » à Domérat a modifié partiellement ses statuts. Le conseil municipal doit approuver ces modifications.

Mme DUBREUIL explique qu'aujourd'hui, le foyer est faiblement occupé. 18 places sont disponibles contre 4 il y a quelques mois. La raison principale est la présence du COVID, mais aussi l'aide à domicile qui devient de plus en plus importante. M. JULIENNE insiste sur le fait que l'établissement risque de se retrouver en difficulté. Une hausse des tarifs a été décidée dernièrement (tarifs non révisés depuis 2009).

*Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

**- Approuve les modifications des statuts de la résidence autonomie « Les Coupances » de Domérat.**

#### **2021-07-33 – Avis sur la révision partielle du Scot du PETR**

Monsieur le Maire explique que le Scot (Schéma de Cohérence Territorial) est une ligne directrice de l'aménagement du territoire, pour un équilibre des territoires. Le projet se dessine sur 15 à 20 ans. La révision se fait sur 2 axes. Premièrement sur le renforcement du volet environnemental puis sur le développement du volet agricole.

Mme LETEVE demande quelle est la différence avec le plan paysage. Monsieur le Maire explique que contrairement au Scot qui est un projet acté, le plan paysage est plus une réflexion philosophique. La réflexion sur le plan paysage tiendra évidemment compte de ce qui se décide au niveau du Scot.

Dans le projet du Scot, le schéma définit les implantations des zones commerciales, artisanales,... alors que le plan paysage donnera plutôt un avis sur l'implantation à l'intérieur de ces zones.

*Après en avoir délibéré,  
les membres par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

**- Donnent un avis favorable sur le projet de révision partielle du Scot du PETR.**

### **2021-07-34 – Décision modificative**

Suite au paiement d'une facture d'investissement pour le CCAB2 non prévue au BP 2021 sur le chapitre 20, il est nécessaire d'augmenter le chapitre 20 de 1440€ afin de pouvoir régler la facture de création du site internet prévue à ce chapitre. La somme de 1440€ sera prise au compte 2188 sur la même opération.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- **Autorise Monsieur le Maire à réaliser le virement de crédit.**

### **2021-07-35 – Remboursement de Frais de déplacement**

Monsieur le Maire indique que pour la nécessité du service de restauration scolaire, Mme JACQUINET Véronique est autorisée à utiliser son véhicule personnel pour faire les courses à l'Intermarché La Rotonde à Montluçon. Il convient de lui rembourser ses trajets à hauteur de 15 kms par allers-retours effectués entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 06 juillet 2021. Le nombre de trajets est de 30 soit 450 kms.

Compte-tenu de l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 03/07/2006 portant sur le remboursement des frais kilométriques des agents de la Fonction Publique Territoriale, la commune rembourse les frais à hauteur de 0.41€ pour un véhicule 8cv, soit un total de :  $0.41 \times 450 = 184.50€$  ;

Monsieur VIALTAIX en profite pour dire qu'il a rencontrés les agents de restauration et de ménage lors d'une réunion de fin d'année scolaire. M. VIALTAIX fait remarquer que le personnel doit prendre ses responsabilités et suivre strictement le protocole sanitaire. Le personnel demande à être informé concernant les allergies des enfants. Une communication sera mise en place avec les enfants afin de les faire participer à la mise au point des menus. La cantinière propose aussi que les futurs nouveaux élèves puissent venir visiter la cantine en même temps que la visite de l'école. Elle se rendra disponible si nécessaire.

La cantinière s'est inscrite sur le site Agrilocal, qui propose des produits locaux et permet de les intégrer dans les menus de la cantine. Ceci sera intéressant lors de la semaine du goût qui se déroulera du 10 au 15 octobre 2021.

Le compte-rendu du conseil d'école devra être distribué au personnel de cantine et de ménage pour qu'il puisse en prendre connaissance.

Il faudra équilibrer les heures complémentaires de ménage dues au COVID car M. MACEDO a terminé cette année scolaire fatiguée.

Monsieur le Maire trouve intéressant le fait que Mme JACQUINET filtre les demandes du personnel pour en informer les élus ensuite. Elle prend son rôle à cœur et est force de propositions.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- **Autorise Monsieur le Maire à rembourser les frais kilométriques de Mme JACQUINET Véronique pour nécessité de service en fonction du barème en vigueur.**

### **2021-04-36 – Convention Centre de Gestion – mise à disposition de personnel**

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place de l'indemnité de fin de contrat, il est nécessaire de signer la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le Centre de Gestion de l'Allier.

Monsieur le Maire est très satisfait du travail de Maryse PAUPERT et des échanges mutuels entre les deux secrétaires.

*Après en avoir délibéré par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre :*

*Abstention :*

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Allier.**

### **2021-04-37 – Tarifs et règlement du cimetière**

Monsieur le Maire, après lecture du règlement, explique que suite à la mise en place du columbarium au cimetière, il est nécessaire de mettre en place des tarifs pour ces nouvelles concessions ainsi que de modifier le règlement.

Les tarifs des concessions sont les suivants :

	<b>PRIX</b>
CONCESSION SIMPLE (3 pers)	300,00 €
CONCESSION DOUBLE	600,00 €
CASE COLUMBARIUM 15 ANS	150,00 €
CASE COLUMBARIUM 30 ANS	300,00 €
JOURNEE D'OCCUPATION DU DEPOSITOIRE	5,50 €

Monsieur le Maire se dit fier d'avoir un cimetière propre et bien entretenu. C'est un élément très important pour les administrés.

Il explique que le jardin du souvenir sera végétalisé et délimité par des plantations de manière à créer une certaine intimité.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

**- Autorise Monsieur le Maire mettre en place les tarifs des concessions et approuve le règlement du cimetière.**

### **2021-07-38 – Nomination du coordonnateur - recensement 2022**

Suite à l'annulation du recensement des habitants de la commune de Lignerolles en 2021, ce dernier aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Durant cette période un agent coordonnateur et 2 agents recenseurs seront affectés à la réalisation de l'enquête.

Mme MAAR Anne-Bérangère, secrétaire de Mairie est proposée pour être l'agent coordonnateur.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

**- Désignent Madame MAAR Anne-Bérangère, secrétaire de Mairie, agent coordonnateur pour le recensement de la population en 2022.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il faudra par la suite procéder à la recherche de 2 agents recenseurs.

### **2021-07-39 : Avancement de grade**

Monsieur le Maire propose le tableau d'avancement de grade ci-dessous :

Grade actuel	Heure/ hebdo	Agent	Nouveau grade à compter du 01/08/2021	Heure hebdo	Agent
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h	1	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	1

L'adjoint titulaire du grade d'Adjoint Administratif Principal occupe les fonctions de Secrétaire de Mairie.

Mme BAAR Anne occupe ce poste au grade de 2<sup>ème</sup> classe. Elle a fait une demande d'avancement de grade ; ce qui représente un signe d'engagement fort pour notre commune.

*Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil par :  
voix pour : 15  
voix contre :  
abstention :*

**- Adopte le tableau d'avancement de grade présenté.**

#### **2021-04-40 : Numérotation parcelles à la Croix de Mont**

Suite à la division de la parcelle ZB 19 située à la Croix de Mont et le dépôt de 2 permis de construire, il convient d'attribuer un numéro pour chaque nouvelle parcelle constructible comme suit (voir plan joint) :

- Lot 1 : 2 la Croix de Mont
- Lot 2 : 4 la Croix de Mont

*Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil par :  
voix pour : 15  
voix contre :  
abstention :*

**- Adopte la numérotation des parcelles comme indiquée.**

#### **2021-07-41 : Echange de parcelles entre la commune et M. JULIENNE Didier – Choix du notaire**

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération du 22 janvier 2021 aux termes de laquelle il avait été fait l'objet d'un échange entre M. et Mme JULIENNE et la commune de Lignerolles suite au découpage des parcelles ZL 113 et ZL9, il est aujourd'hui proposé les modifications suivantes :

Pour une raison de diminution de frais d'actes notariés, il est plus judicieux de procéder à la régularisation de deux ventes réciproques entre la commune de Lignerolles et M. et Mme JULIENNE savoir :

1/ Vente par la commune de Lignerolles à M. et Mme JULIENNE des parcelles cadastrées : ZL150, ZL148, ZL147 et 157

2/ Vente par M. et Mme JULIENNE à la commune de Lignerolles des parcelles cadastrées : ZL154 et ZL158

Ces deux ventes seront indissociables.

Les ventes sont convenues pour un prix de 200.00€ chacune.

Les frais d'actes seront supportés par les acquéreurs respectifs.

*Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil par :  
voix pour : 15  
voix contre :  
abstention :*

**- Décident de choisir Maître GRAULIERE pour régulariser lesdites ventes.**

#### **2021-07-42 – Création d'un poste pour accroissement d'activité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 01/09/2021, d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'Animation Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 01/09/2021 au 05/07/2021.

Cet agent assurera des fonctions de surveillance des enfants dans la cour de l'école durant la pause méridienne à temps non complet de 7.50 heures/semaine. Il devra justifier d'une expérience professionnelle avec les enfants et d'un diplôme adéquat (CAP petite enfance, BAFA,...). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351 du grade de recrutement. Des heures complémentaires pourront être faites par l'agent et payées sur le même indice.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° (ou 3,2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3,1°,

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

**- Autorise Monsieur le Maire à créer le poste pour accroissement temporaire d'activité et à signer le contrat de travail.**

### **2021-07-43 Motion – Démantèlement EDF**

Après lecture de la motion annexée, Monsieur le Maire explique la demande du Syndicat CGT Energie Allier Secteur Moulins Vichy qui propose une motion concernant la politique énergétique. Cette motion aborde les risques inhérents à la politique énergétique prévisionnelle gouvernementale ; ces décisions impacteraient les collectivités locales et les administrés.

*Le conseil municipal à l'unanimité adopte la motion.*

### **Informations diverses**

- Opération « Nettoyons la Nature » : Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la 24<sup>ème</sup> édition de l'opération organisée par Leclerc. Cette opération se déroulera du 24 au 26 septembre 2021. Un kit de nettoyage est fourni par Leclerc.  
C'est une occasion pour créer une journée citoyenne. Monsieur le Maire propose au conseil de fixer la journée au 25/09/2021 à partir de 9h.  
Le SICTOM mettra des bacs à disposition afin de trier les déchets.
- Conseil Municipal Jeunes : Mercredi 07 juillet, le 1<sup>er</sup> Conseil Municipal Jeunes de la commune a été installé. Monsieur le Maire se dit fier d'avoir un Conseil Municipal Jeunes avec 23 membres. Chacun a reçu un livret du petit citoyen ainsi qu'un autre lié à l'environnement. Ils ont tous reçu une casquette et un stylo du Département.  
Chacun des membres s'est présenté et a donné les raisons de son implication dans ce Conseil. Ils sont ensuite passés au vote ; Marie MAIRE a été élue Présidente, Louane VIALTAIX et Jules BOULADE, adjoints.  
Leurs souhaits : Implantation d'une épicerie, une maison des jeunes, des jeux pour les plus jeunes, organisation de journées jeux et familles au parc, une bibliothèque, un marché de produits du terroir et découvrir le fonctionnement du conseil municipal. Monsieur le Maire propose de les inviter lors du prochain conseil municipal en septembre.

Il décide également de créer un groupe de travail autour des produits locaux. Claudie LETEVE, François VIALTAIX, Marie-Claude DUBREUIL, André LESICKI et Ginette COLAZZO sont volontaires pour en faire partie.

- Travaux aux écoles : une liste des travaux à effectuer pendant les vacances d'été a été dressée par la directrice. Ce sont essentiellement des petits travaux qui seront fait par les employés.
- Au Grand Cougour, de nouveaux habitants seraient intéressés pour acheter une partie de terrain communal longeant leur propriété. Ce sujet sera approfondi et traité au mois de septembre.
- Il y a toujours beaucoup d'eau au pont du Grand Cougour. Il faudra voir avec l'UTT de Commeny et la SNCF. Un RDV sera pris avec tous les partenaires.
- Le lavoir de Mont est en train de se décrépir. Monsieur le Maire propose de faire faire un devis pour sa réfection.
- Monsieur le Maire tient à remercier M. JULIENNE pour son intervention en début de semaine lorsqu'un arbre est tombé à la Garde.
- Suite à l'incendie de sa maison, la famille MACHEFER a trouvé un logement. Ils ont remercié la municipalité pour son implication et son aide. Les employés du service technique devront aller enlever les barrières qui avaient été mises autour de la maison ainsi que celles qui sont au stade.
- Les buts de foot acquis par la commune ont été installés. Ça n'a pas été de tout repos puisqu'en creusant, les membres du club sont tombés sur de la roche. Monsieur le Maire remercie vivement les membres pour leur travail et pour l'entretien du stade. Il souligne que dans les autres communes, ce sont les employés communaux qui entretiennent les stades.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les locations reprennent au CACS.
- Les travaux de l'église se terminent. Les fuites ont été rebouchées. Il reste les gouttières à mettre en place. Les deux entreprises présentes finiront les travaux la semaine 28. L'association Saint Martin viendra tout remettre en place ensuite car un baptême est prévu début août.
- André LESICKI a participé le 24/06/2021 à une réunion concernant la Voie Verte. Le débroussaillage a été fait sur les 15 km situés dans notre département. Un cabinet d'étude va être choisi pour étudier les différents aménagements qui pourraient être mis en place le long de cette voie (aires de repos, camping,...). Tous les 6 kms, il devrait y avoir une aire de repos. Cette voie devrait rejoindre la route 46, ce qui fera un circuit de 600 kms jusqu'à Montauban, ainsi que la route 87 pour la Loire. Cette voie verte peut devenir aussi un projet de liaison urbaine (domicile/travail). L'armée et le ministère du transport n'ont pas encore donné leur avis sur ce projet. Cette étude a un coût de 90 000€ subventionné à 80%.
- Poubelles jaunes au CACS : Madame LETEVE demande pourquoi il n'y a pas de poubelles jaunes au CACS. Monsieur le Maire explique que lors de repas ou buffet, les gens débarrassent en enlevant les nappes en papier avec tout ce qu'il y a dessus. Tout est jeté ensemble sans aucun tri. Cependant Il propose que l'on commande un bac jaune au SICTOM afin de trier les déchets liés aux locations et autres manifestations se déroulant au CACS.
- Madame LETEVE se propose de faire une information sur les dons d'organes. Elle fait remarquer que souvent les gens ne sont pas ou mal informés concernant ce sujet. Monsieur le Maire lui propose de caler une réunion d'information au CACS avec les personnes de l'association de dons d'organes.

- Le plan Paysage : Une réunion de bilan de 1<sup>ère</sup> phase a eu lieu le 08/07/2021. C'est une projection sur 30 ans où chacun a pu donner ses idées lors d'un tout de table. Cette réunion était plus concrète que les précédentes soulignent M. LESICKI et Mme LETEVE. Monsieur le Maire pense que c'est une très bonne chose d'avoir 2 personnes parmi les membres du conseil qui assistent à ces réunions.
- Conseil d'école du 10/06/2021 : Des remerciements ont été fait pour l'Amicale Laïque ainsi que pour la Mairie. De nombreux projets comme le permis piéton, le vélo et l'eau ont eu lieu. Il y a eu aussi une intervention foot et un projet de jardin.  
Les effectifs restent stables malgré 14 départs de CM2. 7 enfants vont faire leur rentrée en Très Petite Section la 3<sup>ème</sup> semaine après la rentrée et seront présents seulement 2 matinées par semaine. Ils n'iront pas à la cantine.
- La soirée du 13/07/2021 mise en place par les associations de la commune est annulée en raison de la météo peu clémente. Un report sera peut-être décidé par la suite.  
L'assemblée générale de l'Amicale Laïque a eu lieu. Les activités sportives devraient reprendre en septembre si tout va bien.  
L'assemblée générale de l'USLL a eu lieu. Une inauguration de l'USLLP aura lieu le 11/09/2021 à Prémilhat.
- Le 13/07/2021, une démonstration de l'auto-laveuse était prévue. Finalement, le commercial de l'entreprise Karcher viendra pour savoir quelle machine proposer. Une démonstration sera faite avec la livraison de la machine ainsi qu'une formation pour les employés.
- Le SIVOM Rive Gauche du Cher a créé une régie concernant l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif. Il demande que les communes présentent 1 ou 2 élus pour suivre cette régie. M. MARAIS pense que les personnes qui sont élues au SIVOM peuvent en faire partie. Aucun membre du conseil municipal de la commune de Lignerolles ne se présentera.
- Monsieur le Maire annonce que le SICTOM a créé une commission citoyenne. Il manque un agriculteur dans cette commission. Il demande alors à M. JULIENNE s'il aimerait en faire partie.
- Monsieur le Maire rappelle que 13 récupérateurs d'eau ont été acquis par la commune. Il faudrait les installer assez rapidement.
- Le samedi 17/07/2021, une journée nettoyage de la maison Chabassier est organisée.

Fin de séance : 11h45